



MOTORSPORT RALLY CUP BELUX

## STELLANTIS MOTORSPORT RALLY 4 CUP BELUX

### RÈGLEMENT SPORTIF 2026



*208*  
Rally4



CORSA  
RALLY4



*Ypsilon*  
RALLY4

# SOMMAIRE

1. ORGANISATION	3
1.1. Inscription	3
1.2. Droits d'inscription	4
1.3. Communication avec les concurrents	4
1.4. Charte de Bonne Conduite	5
1.5. Equipages invités ou hors classements	5
1.6. ENGAGEMENT SUR LE DERNIER RALLYE DE LA SAISON	5
2. CALENDRIER	5
3. ATTRIBUTION DES PRIMES PAR RALLYE	6
3.1. Classement scratch	6
3.2. Bonus points « rally + »	7
3.3. DOTATION DE PNEUMATIQUES AVANT CHAQUE RALLYE	8
4. CLASSEMENT	8
4.1. Départ après abandon	8
4.2. Classement en cas d'interruption du rallye	8
4.3. Ex æquo	8
4.4. DOTATION DE FIN D'ANNEE	9
4.5. Vainqueur avant la fin de saison régulière	9
4.6. Remise des prix	9
4.7. PARC D'ASSISTANCE stellantis motorsport RALLY 4 CUP BELUX	9
5. EQUIPAGE	9
6. VOITURES ADMISES	9
7. ENGAGEMENTS – ORDRE DE DEPART	10
8. ENGAGEMENTS DANS UNE « Stellantis Rally 4 Cup » EUROPEENNE	10
9. RECONNAISSANCES	10
10. IDENTIFICATION	11
10.1. Exploitation de l'image	11
10.2. Voiture	11
10.3. Combinaison, sous-vêtementS et vêtements STELLANTIS	12
10.4. Système FHR et sous-vêtements ignifugés.	12
11. VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES	12
11.1. Vérifications administratives effectuées par les organisateurs de chaque rallye	12
11.2. Vérifications techniques	12
11.3. Vérifications PENDANT ET APRES LE RALLYE	13
11.4. Prelevement	13
11.5. Sanctions	14
12. INTERPRETATIONS	14
12.1. Interpretations ou modification du règlement	14
12.2. Decharge d'information	14
12.3. TRIBUNAL COMPETENT ET LOI APPLICABLE	14
12.4. Contacts	14

## 1. ORGANISATION

La STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux est organisée par la société Pole Position, Société Anonyme, dont le siège social est situé Op der Schmett, 3 – 9964 Huldange (Luxembourg) et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois sous le numéro d'immatriculation B63746. Ci-après dénommée le Promoteur.

La STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux est un trophée de marque reconnue par le RACB Sport dont 2026 sera la 6<sup>ème</sup> année de réalisation.

La STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux établit son calendrier dans le cadre des rallyes du Belgian Rally Championship Div 1 & 2 et du Rallye Létzebuerg.

D'un point de vue réglementaire, les concurrents de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux seront soumis à l'application des dispositions suivantes dont tous les points non prévus aux règlements sportifs et techniques relèvent :

- Du Code Sportif International de la FIA et ses annexes
- Des Règlementations du RACB Sport applicables
- Du règlement sportif du Championnat de Belgique des Rallyes (BRC)
- Du règlement particulier du rallye concerné, diffusé par l'organisateur du rallye
- Du présent règlement, des additifs, annexes, bulletins sportifs et techniques de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux 2026
- Des « Infos Notes » du rallye, diffusées par Pole Position

Le présent règlement a été enregistré au RACB Sport sous le visa numéro : S01-SR4/B26 en date du 23/01/2026. Toute modification du présent règlement devra recevoir l'agrément du RACB Sport avant publication et diffusion sous forme d'additif daté et numéroté.

En cas de divergences d'interprétation du règlement, seul le texte français fera foi. En cas de divergence d'interprétation sportive entre le présent règlement, les dispositions du Code Sportif International et la réglementation RACB Sport, cette dernière prévaudra.

La STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux est ouverte à tous les pilotes et copilotes titulaires d'une licence nationale ou internationale en cours de validité délivrée par le RACB Sport, ou d'une licence accompagnée d'une autorisation d'une ASN étrangère.

Cette licence doit être présentée aux vérifications administratives du rallye.

L'inscrit valablement admis à participer à la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux est le pilote/ premier conducteur (autrement dit, celui qui conduit effectivement la voiture) indiqué dans le formulaire d'inscription visé à l'Article 1.1. et il doit apparaître comme tel dans les classements de chaque course approuvées par le RACB Sport.

Les pilotes faisant partie de la liste des pilotes prioritaires FIA, RACB Sport et ACL Sport, seront considérés « hors classement » de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux (voir article 1.5).

La STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux est réservée aux Peugeot 208 homologuée en RC4/Rally4, aux Opel Corsa homologuée en RC4/Rally4 et aux Lancia Ypsilon homologuée en RC4/Rally4 telles que définies à l'article 6 du présent règlement et par le règlement technique 2026 de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux.

Le règlement technique 2026 de la STELLANTIS Motorsport Rally Cup4 Belux est complémentaire au présent règlement.

Tous les montants indiqués dans le présent règlement s'entendent toutes taxes comprises.

À la lecture de ce règlement, tout ce qui n'est pas expressément autorisé par ce règlement est interdit.

### 1.1. INSCRIPTION

Le Promoteur se réserve le droit de refuser de façon discrétionnaire la participation aux épreuves de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux des inscrits qui pourrait porter atteinte à l'image de STELLANTIS, de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux.

Les équipages souhaitant participer à la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux doivent adresser les dossiers d'inscription joints au présent règlement. Cette inscription doit être envoyée par e-mail ou par courrier postal au minimum 21 jours avant la date de la première épreuve à laquelle l'équipage veut participer :

POLE POSITION  
STELLANTIS Motorsport Rally Cup Belux  
OP der Schmett, 3  
9964 HULDANGE (Luxembourg)  
[info@stellantisrallycup.com](mailto:info@stellantisrallycup.com)

Le Promoteur informera l'équipage de l'acceptation ou du refus de son inscription, sans avoir à se justifier.

Par le seul fait de signer le dossier d'inscription, l'équipage accepte les termes du présent règlement et du règlement technique 2026 et s'engage à le respecter dans la lettre comme dans l'esprit.

Le seul interlocuteur du Promoteur est le pilote régulièrement inscrit à la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux en tant que Pilote. Il peut être accompagné ou se faire représenter par son copilote ou une personne de son choix s'il le souhaite.

## 1.2. DROITS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription à la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux 2026 sont les suivants :

- Inscription Equipage : 2100€ TTC
- Inscription Equipage formule « One-Event » : 650€ TTC
- Inscription Equipage complément « One-Event » : 1450€ TTC

Les frais d'inscriptions doivent être versés au plus tard à la clôture des engagements du rallye concerné, soit 15 jours avant la participation.

Dans le cas contraire, l'admission à la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux sera invalidée.

**IBAN** : LU45 0141 9713 1590 0000

**BIC** : CELLLULL

à l'ordre de Pole Position – Op der Schmett, 3 – 9964 Huldange (Luxembourg)

Les droits d'inscription à la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux saison 2026, à l'exception de la formule « One-Event », donnent droit à une combinaison STELLANTIS Motorsport et à un kit de vêtements publicitaires STELLANTIS Motorsport (une veste et un t-shirt).

Le montant de l'inscription ne peut en aucune manière être remboursé. Dans le cas où le pilote désire changer de copilote en cours de saison, ce nouveau copilote, s'il ne peut utiliser de manière correcte le kit de vêtements (combinaison et vêtements publicitaires) et sauf s'il est déjà inscrit, doit joindre à son inscription un virement de 1050 €. Ce montant de 1050 € donne droit à une combinaison et à un kit de vêtements publicitaires STELLANTIS Motorsport (une veste et un t-shirt).

L'inscription « One-Event » à 650€ TTC, est valable pour un équipage (pilote + co-pilote) pour une seule participation à la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux. Cette inscription donne droit à l'attribution de primes et de points (hors Art 1.6). Cette inscription ne donne pas droit à une combinaison 2026. L'équipage utilisera ses combinaisons FIA personnelles qui ne porteront aucunes publicités concurrentielles à Stellantis et ses partenaires.

L'inscription « One-Event » donne accès à la dotation de pneumatiques avant l'épreuve (voir article 3.3).

L'inscription « complément One-Event » à 1450€ TTC, lors de la 2<sup>ème</sup> participation de ce même équipage à la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux, donne droit à une combinaison 2026 pour chaque membre de l'équipage ainsi qu'à un kit de vêtements publicitaires STELLANTIS Motorsport (une veste et un t-shirt).

## 1.3. COMMUNICATION AVEC LES CONCURRENTS

Tous les concurrents régulièrement engagés doivent disposer d'une adresse e-mail pouvant recevoir un minimum de 2,5 Mo par mail envoyé ainsi que d'un numéro WhatsApp. Les règlements, notes sportives et techniques, classements, communiqués de presse et informations nécessaires au bon déroulement de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux seront exclusivement communiquées et envoyées par courrier électronique et par WhatsApp.

## 1.4. CHARTE DE BONNE CONDUITE

Chaque pilote, copilote, membres de l'équipe ainsi que la famille de l'équipage s'engagent sur l'honneur en vertu de l'article 9.15 du Code Sportif de la FIA 2026 à respecter à chaque instant la charte de bonne conduite consistant pendant l'ensemble des épreuves (shakedown, reconnaissances, vérifications, courses, briefing, podium et remise des prix) au :

- respect de la règlementation technique de la voiture
- respect du règlement sportif de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux
- respect des règlements du RACB Sport, de l'ACL Sport et de la FIA
- respect des créneaux horaires et des dispositions particulières prévus par l'organisateur
- respect des riverains et de leurs biens ainsi que des autres usagers de la route
- respect des autres concurrents
- respect de l'identité visuelle liée à tout support de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux.
- respect des représentants officiels du RACB Sport, de l'organisation des épreuves, des représentants du Promoteur de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux.

D'une manière générale, il ne sera accepté aucune atteinte à la réputation et aux intérêts de Stellantis Motorsport, du Promoteur, de ses dirigeants et partenaires ou aux relations normales que chaque concurrent doit entretenir avec les organisateurs des épreuves et les représentants du RACB Sport ou de la FIA.

Le Promoteur de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux, à son entière discrétion, pourra sanctionner l'inscrit par des peines allant du simple avertissement, à la disqualification définitive de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux 2026 pour une ou plusieurs épreuve(s).

Si la gravité des faits l'exige, le collège des Commissaires Sportifs en relation avec le Promoteur de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux aura la faculté d'aller jusqu'à l'exclusion d'un concurrent soit :

- Du rallye (ou la charte de bonne conduite n'a pas été respectée)
- Du ou des rallye(s) à venir

En cas de disqualification d'un rallye par le collège des commissaires sportifs, le pilote ne peut prétendre à aucune prime ni à aucun prix décerné par la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux au titre de ce rallye.

## 1.5. EQUIPAGES INVITES OU HORS CLASSEMENTS

Le Promoteur se réserve le droit d'engager un ou plusieurs équipages « Invité ». Ils figurent dans le classement général du rallye mais ne prennent aucun prix ni point de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux. Pour l'attribution des primes et des prix, tous les équipages placés derrière un équipage invité ou hors classement au classement général du rallye remontent d'une place.

## 1.6. ENGAGEMENT SUR LE DERNIER RALLYE DE LA SAISON

Pour marquer des points à la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux lors du dernier rallye du calendrier 2026, chaque concurrent devra avoir figuré sur la « liste des autorisés à prendre le départ » d'au moins 1 rallye précédent de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux de la saison 2026.

Dans le cas inverse, le concurrent ne marque pas de points et tous les concurrents placés derrière lui au classement du rallye remontent d'une place pour le calcul des points attribués.

En revanche, le versement des primes ne tient pas compte du nombre de rallyes préalables.

## 2. CALENDRIER

La STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux 2026 se déroulera sur 6 manches selon le calendrier suivant :

1. 28/02 Rally van Haspengouw (Sint Truiden)
2. 30/05 Ardenne Rally Festival (Vresse sur Semois)
3. 26-27/06 Ardeca Ypres Rally (Ypres)
4. 11/07 Rallye Lëtzebuerg (Hosingen)
5. 26/09 East Belgian Rally (Sankt Vith)
6. 29-30/11 Spa Rally (Spa)

Si un ou plusieurs des rallyes inscrits au calendrier n'étaient pas organisés, Le Promoteur étudiera une solution de remplacement, en collaboration avec le RACB Sport. Ils se réservent le droit de ne pas remplacer l'épreuve non organisée. Quelle que soit la solution, Le Promoteur ne versera pas d'indemnités aux concurrents.

### 3. ATTRIBUTION DES PRIMES PAR RALLYE

#### 3.1. CLASSEMENT SCRATCH

Chaque rallye, en fonction du classement final, donne lieu à une attribution de points et de primes, selon les tableaux ci-après :

Tous les prix sont exprimés en TTC.

Les primes totales attribuées en fonction du classement final des rallyes (1 ou 2 jour(s)) seront payées comme suit :

50% de la prime à la fin du rallye concerné en tenant compte du classement général officiel de celui-ci

25% de la prime après avoir pris le départ à 3 rallyes du calendrier de la STELLANTIS Motor Sport Rally 4 Cup Belux 2026

25% de la prime après avoir pris le départ à un 4<sup>ème</sup> rallye du calendrier de la STELLANTIS Motor Sport Rally 4 Cup Belux 2026

Les primes attribuées seront payées dans les 30 jours suivant l'épreuve concernée.

#### MEILLEUR PERFORMEUR

Les 3 points supplémentaires du meilleur performeur sont attribués par rallye au seul classement général

CLASSEMENT SCRATCH		RALLYE 2 JOURS		COMPLÉMENT PRIME DE FIDÉLITÉ		
POSITION	POINTS	PNEUS	PRIME FIN DE RALLYE	APRÈS 3 RALLYES	APRÈS 4 RALLYES	PRIME TOTALE*
1er	25	2	2 500 €	1 250 €	1 250 €	5 000 €
2e	20	1	1 500 €	750 €	750 €	3 000 €
3e	16		1 000 €	500 €	500 €	2 000 €
4e	13		500 €	250 €	250 €	1 000 €
5e	11		250 €	125 €	125 €	500 €
6e	10					
7e	9					
8e	8					
9e	7					
10e	6					
11e + finisher	1					
Best Perfo	3					

CLASSEMENT SCRATCH		RALLYE 1 JOUR		COMPLÉMENT PRIME DE FIDÉLITÉ		
POSITION	POINTS	PNEUS	PRIME FIN DE RALLYE	APRÈS 3 RALLYES	APRÈS 4 RALLYES	PRIME TOTALE*
1er	25	2	1 750 €	875 €	875 €	3 500 €
2e	20	1	1 000 €	500 €	500 €	2 000 €
3e	16		625 €	312 €	312 €	1 250 €
4e	13		325 €	162 €	162 €	650 €
5e	11		150 €	75 €	75 €	300 €
6e	10					
7e	9					
8e	8					
9e	7					
10e	6					
11e + finisher	1					
Best Perfo	3					

\*50% DE LA PRIME PAYÉS À LA FIN DU RALLYE CONCERNÉ, 25% APRÈS AVOIR PRIS LE DÉPART À 3 RALLYES, 25% APRÈS AVOIR PRIS LE DÉPART À UN 4ÈME RALLYE

officiel de l'épreuve, même en cas de départ après abandon sous réserve que le pilote ait parcouru plus de 50% de l'itinéraire du rallye (étapes spéciales), au pilote ayant réalisé le plus grand nombre de meilleurs temps dans la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux en épreuves Spéciales (un temps forfaitaire ne pourra en aucun cas être considéré comme un meilleur temps en épreuve spéciale).

Un temps scratch dans une épreuve spéciale peut être partagé par 2 pilotes.

Pour le partage en cas d'ex aequo, le concurrent ayant réalisé le meilleur temps dans la première étape spéciale remportera les 3 points du meilleur performeur. Et ainsi de suite si toujours ex aequo dans cette première spéciale.

Dans le cas d'un concurrent ne marquant pas les points du classement général (voir Article 1.5.), de même, il ne pourra prétendre aux 3 points du meilleur performeur.

Dès lors, ces points ne seront pas attribués.

## POWER STAGE

La dernière étape spéciale de chaque rallye sera toujours le Power Stage. Chaque Power Stage verra l'attribution de points supplémentaires aux 3 ou 5 plus rapides en fonction du nombre de jour de compétition suivant le barème ci-dessous et sous réserve que le pilote ait parcouru plus de 50% de l'itinéraire du rallye (étapes spéciales) en cas de départ après abandon.

Un temps scratch dans la Power Stage peut être partagé par 2 pilotes.

Dès lors, chaque pilote sera crédité de 5 ou 3 points supplémentaires suivant le tableau ci-après.

POWER STAGE		
POSITION	POINTS RALLYE 2 JOURS	POINTS RALLYE 1 JOUR
1er	5	3
2e	4	2
3e	3	1
4e	2	/
5e	1	/

## GOLDEN STAGE

Le choix de la Golden Stage sera annoncé lors du briefing et de la dotation de pneumatique (voir Art.3.3.) et ne concerne pas les pilotes ne marquant pas de points (voir Art.1.5.).

Chaque Golden Stage et en accord avec l'organisateur de chaque rallye verra le remboursement des frais d'engagement (montant préférentiel (ou minoré) payable avant la première échéance repris dans le règlement de l'organisateur) au rallye concerné au pilote ayant réalisé le meilleur temps dans cette spéciale, même si ce dernier n'est pas repris au classement général en fin d'épreuve.

Un temps scratch dans cette étape spéciale peut être partagé par 2 pilotes.

Pour le partage en cas d'ex aequo, le concurrent ayant réalisé le meilleur temps dans la première étape spéciale du rallye remportera la Golden Stage. Et ainsi de suite si toujours ex aequo dans cette première spéciale.

En cas d'ex aequo si la Golden Stage est la première étape spéciale du rallye, le concurrent ayant réalisé le meilleur temps dans la seconde étape spéciale du rallye remportera la Golden Stage. Et ainsi de suite si toujours ex aequo dans cette seconde spéciale.

Le remboursement sera payé dans les 30 jours suivant l'épreuve concernée.

## 3.2. BONUS POINTS « RALLY + »

Sur les 6 rallyes que comptent le calendrier de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux saison 2026 (voir Art.2.), chaque concurrent pourra choisir un rallye sur lequel une attribution de points supplémentaires sera attribuée selon un barème précis.

Cela une seule fois dans la saison.

Ce choix devra être exprimé oralement haut et fort par le concurrent uniquement lors du Briefing pilotes organisé par le responsable sportif de Pole Position.

Chaque pilote devra ensuite émarger le document « Rallye + » qui sera affiché à la Structure STELLANTIS Motorsport.

Ce Bonus Points « Rally + » est attribué sur base du classement officiel final approuvé par le collège des commissaires sportifs du rallye choisi.

Position	Points
1 <sup>er</sup>	12
2 <sup>e</sup>	8
3 <sup>e</sup>	5
4 <sup>e</sup>	3
5 <sup>e</sup>	2
6 <sup>e</sup>	1

### **3.3. DOTATION DE PNEUMATIQUES AVANT CHAQUE RALLYE**

Lors de chacune des épreuves entrant en ligne de compte pour la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux, un pneu sera offert à deux participants après un concours interne entre les participants ou après un tirage au sort. Ce tirage au sort ou ce concours aura lieu sous la structure d'accueil STELLANTIS Motorsport avant le départ du rallye et la présence du pilote et du co-pilote y est obligatoire. Une convocation sera envoyée via WhatsApp à l'ensemble des concurrents et précisant la tenue vestimentaire obligatoire (Art.10.3.). Le retard ou l'absence d'un seul membre de l'équipage ou le non-respect de la tenue vestimentaire exclura le pilote et le co-pilote de cette dotation de pneumatique.

## **4. CLASSEMENT**

Le classement général établi après chaque rallye pour les pilotes de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux donne lieu à une attribution de points pour chaque rallye figurant au calendrier (voir tableaux au point 3).

Le titre de vainqueur du classement général final de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux est décerné au pilote ayant obtenu le plus grand nombre de points à l'issue de la 6<sup>ème</sup> manche, le Spa Rally, pour lequel les points attribués au classement scratch seront doublés.

Sur les 6 participations maximum reprises au calendrier de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux, seuls les 5 (cinq) meilleurs résultats seront retenus pour établir le classement final de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux.

### **4.1. DEPART APRES ABANDON**

Si le Règlement particulier du rallye le permet, les concurrents inscrits à la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux pourront réintégrer le rallye selon les conditions prévues par le RACB Sport dans le Règlement du Belgian Rally Championship. Ils pourront prétendre aux points attribués selon leur classement final officiel du rallye concerné. De même, ils pourront prétendre aux primes selon leur classement final officiel du rallye concerné sous réserve que le pilote ait parcouru plus de 75% de l'itinéraire du rallye (étapes spéciales). A la discréption du Directeur de Course et dès que la voiture a été déclarée conforme, les concurrents pourront reprendre le départ du rallye à compter du départ d'une section.

### **4.2. CLASSEMENT EN CAS D'INTERRUPTION DU RALLYE**

En cas d'interruption définitive d'un rallye, si un classement est établi, les points attribués seront proportionnels au kilométrage d'ES retenu pour le classement, conformément à l'article 3.1.7 du Règlement Sportif du championnat de Belgique des Rallyes du RACB 2026. Aucun équipage responsable ou coresponsable d'un arrêt de course ne peut tirer profit de cette mesure.

### **4.3. EX AÉQUO**

En fin d'année, les ex æquo sont départagés par la qualité des places obtenues, à savoir le nombre de 1<sup>ères</sup> places aux classements finaux officiels des rallyes disputés, puis (à défaut ou en cas d'ex æquo) le nombre

de 2<sup>èmes</sup> places, etc. S'il existe encore des ex æquo, ils sont départagés par la qualité de leurs résultats lors du 1<sup>er</sup> rallye disputé conjointement.

#### **4.4 DOTATION DE FIN D'ANNEE**

A la fin de l'année, le lauréat de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup remportera :

- Une servante d'atelier Facom 215 complètement équipée

#### **4.5 VAINQUEUR AVANT LA FIN DE SAISON REGULIERE**

Si le titre de vainqueur de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux est attribué avant la fin de la saison régulière, le vainqueur se doit impérativement de participer à tous les autres rallyes encore à disputer au sein de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux sous peine de non attribution des prix de fin de saison en référence de l'Art. 4.4 du présent règlement.

Par participation, le Promoteur entend la participation au rallye et non une simple admission sur la liste de départ du rallye. Toute fraude ou action d'abandon frauduleux ou injustifiée constatée entraînera l'application de l'article 1.4 Charte de bonne conduite.

#### **4.6 REMISE DES PRIX**

Une remise des prix sera organisée après l'arrivée de la dernière manche, le Spa Rally, pour les 3 premiers du classement général.

La présence des pilotes et des co-pilotes y est obligatoire même en cas d'abandon.

#### **4.7 PARC D'ASSISTANCE STELLANTIS MOTORSPORT RALLY 4 CUP BELUX**

En accord avec les organisateurs des différentes épreuves du calendrier 2026, un parc d'assistance STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux sera dédié exclusivement aux concurrents régulièrement engagés dans la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux sur chaque rallye du calendrier 2026.

Lors de son engagement aux différents rallyes, le concurrent est tenu de commander sa surface d'assistance nécessaire auprès des organisateurs

La surface d'assistance par équipage convenue avec les différents organisateurs est de 8x6 mètres. L'organisateur du rallye ainsi que le promoteur de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux se réservent le droit d'analyser et/ou de refuser des surfaces d'assistance jugées non raisonnable.

Le promoteur de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux ne sera en aucun cas responsable des emplacements proposés par les organisateurs ou de l'absence de commande ou commande tardive de l'espace par le concurrent.

Chaque concurrent devra veiller à la bonne présentation de ces installations tout au long du rallye dans ce parc d'assistance qui est obligatoire pour tous les concurrents engagés dans la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux.

### **5 EQUIPAGE**

Tout copilote qui prend la place du pilote, au volant de la voiture en cours de rallye en Épreuve Spéciale, pénalise son pilote qui ne reçoit pas les prix correspondants à sa place dans le cadre de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux pour le rallye concerné. Par conséquent, les équipages classés derrière lui remontent d'une place.

### **6 VOITURES ADMISES**

Peugeot 208 GT Line – 1199cm3 – moteur EB2 Turbo – Type homologation européenne

Homologuée par la FIA le 01/07/2020 sous le n° A5780

Opel Corsa GS Line – 1199cm3 – moteur EB2 Turbo – Type homologation européenne

Homologuée par la FIA le 01/01/2021 sous le n° A5781

Lancia Ypsilon – 1199cm3 – moteur EB2 Turbo – Type homologation européenne

Homologuée par la FIA le 01/04/2025 sous le n° A5789

Ces voitures doivent être conforme à tous moments des épreuves reprises au calendrier de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux 2026 au règlement technique 2026 de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux.

## **7 ENGAGEMENTS – ORDRE DE DEPART**

Les équipages doivent s'engager en classe RC4 / Rally4 directement auprès de l'organisateur du rallye et sont sous la juridiction du rallye.

Au premier rallye du calendrier, l'ordre de départ (1<sup>ère</sup> étape) est attribué, sans tenir compte de la notion de pilotes prioritaires à la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux mais selon une liste proposée par le promoteur de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux.

Pour les rallyes suivants, l'ordre de départ (1<sup>ère</sup> étape) est proposé par le promoteur de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux, suivant l'ordre du classement général provisoire de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux. Les non-classés étant positionnés à la suite. Néanmoins, le responsable sportif en liaison avec le Collège des Commissaires Sportifs pourra étudier tout cas de positionnement spécifique pour des raisons de sécurité. L'ordre de départ est entériné par le Collège des Commissaires Sportifs du rallye concerné.

## **8 ENGAGEMENTS DANS UNE « STELLANTIS RALLY 4 CUP » EUROPEENNE**

Si un équipage déjà inscrit à la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux souhaite participer à une épreuve spécifique d'une autre STELLANTIS Rally 4 Cup, il pourra s'y inscrire gratuitement. L'inscription ne donne pas droit à l'attribution d'une combinaison et kit de vêtements. L'inscription à une autre STELLANTIS Rally 4 Cup donne par contre droit aux points, primes et autres bonus en tenant compte du règlement de la STELLANTIS Rally 4 Cup européenne concernée. Cela n'est valable que pour les STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup supportées officiellement par nos partenaires officiels STELLANTIS Motorsport.

Si un équipage déjà inscrit à une STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Européenne hors BELUX souhaite participer à la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux, il devra s'enregistrer auprès du Promoteur de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux.

Il bénéficiera de droits d'inscription gratuit. Cela ne donne pas droit à l'attribution d'une combinaison et au kit de vêtements publicitaires.

## **9 RECONNAISSANCES**

La réglementation des reconnaissances pour les rallyes de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux est sous le régime des règlements du RACB Sport et du règlement particulier de chaque rallye.

En conséquence, toute infraction constatée et ayant été pénalisée par un rapport des commissaires sportifs à ces réglementations entraîne des sanctions pouvant aller jusqu'à la disqualification de l'équipage du STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux pour l'année en cours.

Les ouvreurs sont strictement interdits aux concurrents inscrits à la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux. De même que tout échange ou consultation flagrante d'un carnet de notes constaté avec un tiers en dehors des parcs d'assistance.

## 10 IDENTIFICATION

### 10.1 EXPLOITATION DE L'IMAGE

La participation à un rallye de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux entraîne de plein droit pour Stellantis et les partenaires de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux d'utiliser le nom, la voix et/ou l'image du pilote et de son copilote ainsi que leurs performances, leurs résultats et l'image de leur voiture pour toute action de relation publique, promotionnelle ou publicitaire.

Cette disposition est valable pour le monde entier.

### 10.2 VOITURE

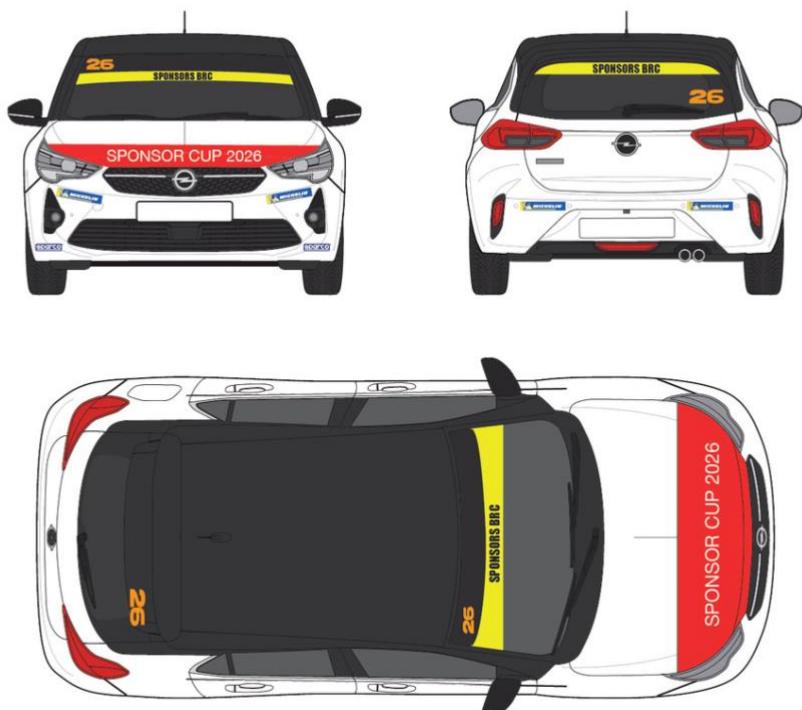
Les concurrents doivent obligatoirement apposer sur leur voiture toutes les publicités conformes au plan d'identification de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux de la saison en cours et ne rien apposer dans les zones interdites (zone bordée de rouge du plan ci-dessous). Indépendamment des publicités obligatoires, les pilotes ont la possibilité de disposer du reste de la voiture (dans les limites imposées par le règlement sportif du BRC et la réglementation technique belge) pour en apposer d'autres, sous réserve de respecter les autres prescriptions publicitaires et après accord de STELLANTIS Motorsport. Ces publicités ne doivent pas être concurrentielles avec celles des partenaires de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux.

Les voitures au départ de chaque rallye devront avoir une présentation parfaite sous peine de ne pas être éligibles au sein du classement de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux.

L'ensemble des autocollants pour l'identification est fourni gratuitement aux concurrents de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux.

Les voitures mal identifiées (absence de l'un ou l'autre autocollant imposé), sales ou en mauvais état de carrosserie ne seront pas éligibles au sein du classement de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux. Le commissaire technique du RACB Sport ou de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux vérifiera chaque voiture et rédigera une déclaration de conformité qu'il remettra au responsable de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux.

Le kit d'autocollants pour l'identification est fourni gratuitement aux concurrents de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux par Pole Position.



### **10.3 COMBINAISON, SOUS-VETEMENTS ET VETEMENTS STELLANTIS**

Les pilotes et copilotes doivent obligatoirement porter sur tous les rallyes de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux une combinaison 2026 et des vêtements 2026 identifiés aux couleurs de STELLANTIS. Cette combinaison et ces vêtements comportent tous les logotypes conformément au plan d'identification de la saison en cours.

Le Promoteur remet à chaque pilote et copilote inscrits à la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux, une dotation de vêtements STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux.

La combinaison est remise à chaque pilote et copilote avant sa première participation. En aucun cas, l'identification des combinaisons définie par STELLANTIS Motorsport ne peut être modifiée par les pilotes.

Pendant les cérémonies de « Podium », de briefing et autres cérémonies organisée par Pole Position et de conférence de presse, le pilote et le co-pilote s'engagent à porter toutes les identifications qui leurs sont remises par le responsable de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux ou ses partenaires. Notamment la casquette « podium - Michelin » remise par le responsable de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup.

Le port des vêtements STELLANTIS Motorsport est obligatoire pendant la durée du rallye. Ils doivent être propres et non abimés.

Tout pilote qui ne tient pas compte très attentivement de cet article et de ses différents alinéas ne sera pas éligible au sein du classement de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux (pas de prime).

### **10.4 SYSTEME FHR ET SOUS-VETEMENTS IGNIFUGES.**

L'équipement des équipages doit être conforme à l'article 53.1 du BRC.

## **11 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES**

Les voitures de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux se trouvent sous la juridiction des officiels du rallye auquel elles participent. Avec l'accord du Collège des Commissaires Sportifs du rallye, STELLANTIS Motorsport peut procéder à des vérifications techniques avant, pendant et après le rallye.

Des vérifications administratives et techniques ont lieu sur tous les rallyes de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux.

**IMPORTANT :** Aucun équipage ne peut prétendre participer au rallye s'il n'a pas satisfait aux obligations suivantes :

### **11.1 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES EFFECTUEES PAR LES ORGANISATEURS DE CHAQUE RALLYE**

Pilotes et copilotes doivent chacun être en possession, lors des vérifications administratives :

- de leur licence valable pour l'année en cours (comme défini à l'article 1)
- de leur permis de conduire valide.

### **11.2 VERIFICATIONS TECHNIQUES**

Obligation de fournir lors des vérifications techniques :

- le passeport technique propre à sa voiture,
- la fiche d'homologation de la voiture qui est à conserver dans la voiture pendant toute la durée du rallye
- la Specification Sheet Stellantis complétée et signée par le concurrent
- les équipements de sécurité du pilote et du copilote (gants, casques, combinaisons, sous-vêtements, système FHR...) – voir article 31 du BRC

Avant le rallye

Des vérifications techniques ont lieu sur les points suivants :

- Vérification de la sécurité
- Vérification de l'identification des partenaires
- Éventuellement certains contrôles préventifs de conformité.

Rappel

La présentation d'une voiture aux vérifications techniques est considérée comme une déclaration implicite de conformité. Il est du devoir du concurrent de prouver aux Commissaires Techniques et aux Commissaires Sportifs que sa voiture est conforme au Règlement dans son intégralité et à tout moment du rallye.

### **11.3 VERIFICATIONS PENDANT ET APRES LE RALLYE**

Conformément à l'article 32.1 du Règlement Standard des rallyes du RACB Sport, le commissaire Technique RACB Sport délégué à la Stellantis Motorsport Rally 4 Cup, à tout instant au cours du rallye, pourra effectuer des vérifications complémentaires, moteur compris, concernant aussi bien l'équipage que la voiture.

Le Commissaire Technique RACB Sport délégué à la Stellantis Motorsport Rally 4 Cup Belux pourra demander au Directeur de Course pour transmission au Collège des Commissaires Sportifs, que soient faites des vérifications techniques finales très détaillées, pouvant aller jusqu'au démontage des pièces concernées, et ce, afin d'assurer la stricte conformité des voitures engagées. Ces contrôles feront l'objet d'un rapport détaillé à la Direction de Course pour transmission au Collège des Commissaires Sportifs

**NOTA :** Chaque concurrent doit mettre à la disposition du Commissaire Technique RACB Sport délégué à la Stellantis Motorsport Rally 4 Cup Belux au moins un mécanicien pour le démontage demandé. Après les vérifications techniques, si la voiture est reconnue conforme, tous les frais résultants de ces vérifications resteront à la charge du concurrent sans qu'aucune possibilité d'une participation financière de la part de Stellantis Motorsport ne soit possible.

Si le concurrent est dans l'incapacité d'assurer les démontages demandés par le commissaire technique, celui-ci sera déclaré « non conforme ».

### **11.4 PRELEVEMENT**

Avec l'accord du Collège des Commissaires Sportifs du rallye, le Promoteur et/ou STELLANTIS Motorsport peuvent également procéder avant, pendant et après le rallye à la pose de plombs ou scellés sur certaines pièces ou encore à des prélèvements de pièces ou d'organes. La pose des plombs ou scellés, comme le prélèvement d'organes ou pièces, ont pour but de vérifier la conformité technique des voitures.

Le concurrent et/ou son représentant sont autorisés à assister au démontage technique de la voiture ou au contrôle des pièces prélevées.

En cas de litige ou de doute sur une pièce ou organe, le Promoteur et/ou STELLANTIS Motorsport peuvent expédier cette pièce ou organe dans un centre technique ou chez un préparateur de son choix pour une analyse approfondie. Le Commissaire Technique RACB Sport, délégué à la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux, transmet son rapport de contrôle au Directeur de Course pour transmission au Président du Collège des Commissaires Sportifs du rallye dans le délai imparti par la Réglementation RACB Sport en vigueur.

Les moteurs EB2 Turbo des véhicules de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux sont plombés selon une procédure définie par STELLANTIS Motorsport. STELLANTIS Motorsport se réserve le droit de plomber toute autre pièce ou organe.

En cas de conformité au règlement technique de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux, la pièce ou l'organe prélevé, est réexpédié au client sans frais pour celui-ci.

Dans le cas contraire, le concurrent devra s'acquitter des montants de remise en conformité de la pièce ou de l'organe prélevé.

Toute infraction au règlement technique de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux entraîne la non-distribution des prix et points de classements et le déclassement du rallye concerné et/ou la disqualification définitive de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux. Les équipages classés derrière lui remontent d'une place.

Attention : tous les éléments plombés doivent le rester pendant toute la saison. Ces plombs sont sous la responsabilité du concurrent (le pilote). La non-observation de cette règle entraîne la disqualification immédiate du concurrent (disqualification du rallye).

#### **Choix de la ou des voitures contrôlées :**

Sur demande du Commissaire Technique RACB Sport, du délégué STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux et /ou le collège des Commissaires sportifs :

1. En fonction de certaines performances réalisées au cours du rallye.
2. En fonction du classement général.

3. Sur toute autre considération du Responsable STELLANTIS Motorsport.
4. Par tirage au sort.
5. Sur réclamation officielle (selon la procédure réglementaire RACB Sport).

## **11.5 SANCTIONS**

Si un pilote est disqualifié d'un rallye pour des raisons sportives ou techniques, il ne peut prétendre à aucune attribution de prix ni de points pour le rallye concerné. De plus, en fonction de la gravité de la faute, le Promoteur, en accord avec le RACB Sport, se réservent le droit de ne pas accepter ses engagements aux rallyes suivants dans la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux.

## **12 INTERPRETATIONS**

### **12.1 INTERPRETATIONS OU MODIFICATION DU REGLEMENT**

Tous les cas non prévus par le présent règlement et liés à la participation à la Stellantis Motorsport Rally 4 Cup Belux seront résolus de manière définitive et sans appel par Pole Position et Stellantis Motorsport. Pole Position et Stellantis Motorsport statuent de manière irrévocabile sur toute contestation qui pourrait naître en matière d'interprétation et d'application du présent règlement. Il se réserve le droit de faire connaître – par le biais de circulaires et/ou de messages à l'adresse e-mail fournie lors de l'inscription par chaque inscrit et/ou sur les plateformes dédiées – les éventuelles modifications approuvées par le RACB Sport et les avis qu'il jugera opportuns pour l'application du présent règlement, duquel ils feront partie intégrante.

### **12.2 DECHARGE D'INFORMATION**

Lors de la procédure d'inscription à la Stellantis Motorsport Rally 4 Cup Belux, l'inscrit s'engage automatiquement à dégager de toute responsabilité le Promoteur de la Stellantis Motorsport Rally 4 Cup Belux, Stellantis Motorsport, ainsi que le groupe Stellantis, ses filiales et ayants droits, RACB Sport et les fournisseurs de la Stellantis Motorsport Rally 4 Cup Belux, relativement à un dommage physique ou matériel causé directement ou indirectement à lui-même ou à des tiers dans le cadre des rallyes faisant partie de la Stellantis Motorsport Rally 4 Cup Belux.

Il est rappelé aux pilotes et copilotes inscrits la dangerosité de la pratique des sports mécaniques et l'intérêt de souscrire à des assurances offrant des garanties individuelles « accident » afin de couvrir les dommages occasionnés dans sa pratique.

### **12.3 TRIBUNAL COMPETENT ET LOI APPLICABLE**

En cas de litige découlant de ou relatif à la formation, l'exécution et/ou l'interprétation de la relation contractuelle entre le pilote, le copilote et/ou Pole Position et Stellantis Motorsport, les Parties s'engagent à régler ledit litige à l'amiable. Tout litige qui ne serait pas en mesure d'être résolu à l'amiable dans un délai de trente (30) jours civils à compter de la date à laquelle il est survenu sera soumis aux juridictions judiciaires des tribunaux de Luxembourg auquel les Parties attribuent la compétence exclusive.

Le droit belge et luxembourgeois et l'ensemble des règles sportives applicables régissent le présent règlement et tout différents pouvant découler de son exécution et/ou de son interprétation.

## **12.4 CONTACTS**

### **STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux**

Informations générales – Règlementations - Classements :

<https://stellantisrallycup.com/>

### **Promoteur de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux**

**Pole Position**

Jean-François Elst

Tel : + 352 661 88 69 26

E-mail : [jfe@poleposition.lu](mailto:jfe@poleposition.lu)

**Coordinateur de la STELLANTIS Motorsport Rally 4 Cup Belux**

Davie Meert

Tél. : + 32 (0) 475 82 82 68

E-mail : [info@stellantisrallycup.com](mailto:info@stellantisrallycup.com)

**Conseiller technique**

Cyrille Michel

Tél. : +33 (0)6 71 25 33 75

Email : [cyrille.michel@stellantis.com](mailto:cyrille.michel@stellantis.com)

**Racing Shop Belux – Ventes pièces détachées**

Alain Georges

Tél. : + 32 (0)87 53 90 12

E-mail : [aq@dgsport.eu](mailto:aq@dgsport.eu)

**RACB Sport – Royal Automobile Club de Belgique**

Johnny Borret

Tél. : + 32 (0)287 09 11

[www.racb.com](http://www.racb.com)